

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE PUISSALICON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014**

**Etaient présents** : MM FARENC Michel – FERRE Gérard - MAERTEN Valérie - BLANCOU Hubert  
CLAVEL Josiane - VIGUES Marie-Pierre – LELONG Eric - TOUZET Christophe – VILLEBRUN  
Christine – MATHIEU Marjorie - GARCIA Anne-Marie - CRITG Stéphane – LORENTE Gaspard  
VIGOUROUS Jean-Marie.

**Absente excusée** : DUBEAU Michelle (pouvoir à LORENTE).

**Secrétaire de séance** : VILLEBRUN Christine.

Ouverture de la séance : 19 H

**Ordre du jour**

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement de la  
Commune et du Service de l'Eau/Assainissement  
Délibération modificative Commune – Travaux en régie  
Avenant marché construction hangar communal  
Régime indemnitaire  
Autorisation Avocat de la Commune d'ester en justice  
Proposition commerciale S.F.R.  
Questions et informations diverses

*Approbation du compte-rendu de la séance du 27 octobre 2014 (14 voix Pour et une abstention).*

**I Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement de la Commune et du Service de l'Eau/Assainissement :**

Le conseil municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote des prochains budgets de la commune et du service de l'eau/assainissement.

*Approuvé à l'unanimité.*

**II Délibération modificative Commune :**

Prévisions budget primitif 2014 :

Dépenses d'investissement : chapitre 040 article 2315 : 20 000 €

Recettes de fonctionnement : chapitre 042 article 722 : 20 000 €

Inscription des crédits :

Investissement :

Dépense : chapitre 040 article 2151 : + 13 600 €

Dépense : chapitre 23 article 2313-976 : - 13 600 €

Fonctionnement :

Recette : chapitre 042 – article 722 : + 13 600 €

Dépense : chapitre 012 – article 64168 : + 13 600 €

Il doit toujours y avoir un équilibre dans les sections.

*Vote : 14 voix Pour – 1 abstention.*

**III Avenant marché construction hangar :**

Le conseil municipal délibère et décide d'approuver l'avenant de l'entreprise Isoplus, ainsi que l'erreur matérielle de 10 € sur le marché de Xavier Martin.

*Vote : 14 voix Pour – 1 voix Contre.*

#### **IV Régime indemnitaire :**

Attention prévoir dans l'année l'établissement de critères d'attribution.

Le conseil municipal délibère et décide pour l'adjoint Administratif muté le 1<sup>er</sup> février 2014 et suite à sa demande du 28 novembre 2014, l'attribution d'une indemnité dont le montant représente le 12<sup>ème</sup> de l'année précédente.

*Vote : 13 voix Pour – 2 abstentions.*

#### **V Autorisation Avocat de la commune d'ester en justice :**

Le conseil municipal autorise la SELARL Abeille et Associés agissant par Maître Sylvain Pontier, Avocat au Barreau de Marseille, demeurant 13 Cours Pierre Puget 13006 Marseille, à ester en justice dans le cadre du recours contentieux en matière d'urbanisme : Administrés / Commune.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **VI Proposition commerciale S.F.R. :**

Monsieur le Maire propose : soit d'attendre une autre proposition d'Orange et d'en reparler, lors d'une autre séance, soit de donner suite à la proposition commerciale de S.F.R.

Le conseil municipal décide d'attendre la proposition d'Orange.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **VII Questions et informations diverses :**

- Lettre de la Matmut qui réclame à la Commune le montant de la franchise, soit 281 €.
- En ce qui concerne, le lotissement « Les Amandiers », il est nécessaire de procéder à l'abattage des pins, car la chaussée est très abimée.
- Affaire des enfants (entretien de Mr le Maire avec Mr le Sous-Préfet et le Commandant de la gendarmerie) Rester dans la discrétion. Suivi judiciaire. Mesure d'éloignement.
- Un radar pédagogique va être installé.
- Réfection Chemin de la Condamine.
- Réunion avec la mairie de Magalas pour les enfants du collège (frais fournitures et sorties scolaires).
- Contestation de Mr Gaspard Lorente qui n'a pas été convoqué à la réunion de la Communauté des Communes. Revoir adresse Email.
- Dotation de l'Etat pour la révision du P.O.S. en P.L.U : 20 989,70 €.
- En cas du prêt de la sono, proposer une caution.
- Réception des employés le vendredi 19 décembre à la mairie.
- Samedi 20 décembre, à midi repas de Noël avec les employés.
- Monsieur Christophe Touzet suggère de nettoyer les gros morceaux de bois au Libron.

**Fin de séance : 21 H**